



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ASSEMBLÉES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

N°D26-SG-209

OBJET : VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ AU TITRE DE L'AUTOASSURANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT À DESTINATION D'UN AGENT

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment toute décision concernant l'adoption et le règlement des conventions nécessaires au fonctionnement courant de la Communauté d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € TTC ;

Vu le rapport du service environnement,

Vu le constat et les photos faisant état du vélo électrique de [REDACTED] ;

Considérant que le vélo électrique a subi des dommages imputables à un véhicule du service Environnement,

Considérant la vétusté du véhicule et l'absence de facture d'achat et le prix moyen d'un vélo électrique de même marque et de même âge en vente (entre 300€ et 500€) ;

Considérant que l'assurance de l'EPCI a refusé de prendre en charge les réparations ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De verser une indemnité au titre de l'auto-assurance de la collectivité, à destination de l'agent concerné, afin de couvrir les préjudices subis d'un montant de 500 euros.

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 05 octobre 2026

Le Président,
Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 06 octobre 2026

Reçu en Sous-Préfecture le : 06 octobre 2026

Publié ou Notifié le : 06 octobre 2026

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com